



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**  
**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Division du Centre d'investissement**

## **GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO**

### **APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/TOG/2903 (I)**  
**(NEPAD Ref. 05/14 F)**

**Volume III de VI**

### **PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Projet de développement du petit élevage (PDPE)**

*Février 2005*



## **TOGO: Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Projet de valorisation des bas fonds et retenues d'eau dans les régions des Savanes, Kara et Plateaux**

**Volume III: Projet de développement du petit élevage (PDPE)**

**Volume IV: Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière**

**Volume V: Projet de développement de la mécanisation agricole au Togo**

**Volume VI: Projet de promotion des filières de diversification à but commercial**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

**Pays:** Togo

**Secteur d'activité:** Elevage

**Titre du projet proposé:** **Projet de développement du petit élevage (PDPE)**

**Zone du projet:** Couverture nationale

**Durée du projet:** 5 ans

**Coût estimé:**  
Coût en devises.....0,81 million de dollars EU  
Coût en monnaie locale.....12,25 millions de dollars EU  
**Total.....13,05 millions de dollars EU**

**Financement envisagé:**

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>Pourcentage du total</i>
<i>Gouvernement<sup>2</sup></i>	642	1,22	9
<i>Institution(s) de financement</i>	4 445	8,47	65
<i>Bénéficiaires</i>	1 765	3,36	26
<b>Total</b>	<b>6 850</b>	<b>13,05</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:

Unité monétaire = Franc CFA (FCFA)

1 € = 1,25 \$EU (1 €= 655,957 FCFA)

1 \$EU = 525 FCFA

1 000 FCFA = 1,906 \$EU

<sup>2</sup> Si la situation économique actuelle du pays ne s'améliore pas, le gouvernement ne pourra pas supporter cette part. L'évaluation du projet devra donc en tenir compte.



# TOGO

## Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA

### « *Projet de développement du petit élevage (PDPE)* »

---

#### Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet .....	1
B. Généralités.....	1
II. ZONE DU PROJET.....	3
A. Situation de la zone du projet .....	3
B. Institutions intervenant dans la zone .....	4
C. Expériences et acquis des projets antérieurs.....	7
D. Potentialités et atouts du sous–secteur élevage .....	8
E. Contraintes du sous–secteur .....	8
III. JUSTIFICATION .....	9
IV. OBJECTIFS DU PROJET .....	11
V. DESCRIPTION DU PROJET .....	11
<u>Composante 1: Appui à l'augmentation de la productivité .....</u>	11
<u>Volet « Appui à l'amélioration des techniques d'élevage ».....</u>	12
<u>Volet « Suivi sanitaire et surveillance épidémiologique ».....</u>	14
<u>Composante 2: Appui à l'organisation des éleveurs .....</u>	14
<u>Composante 3: Crédit aux éleveurs et aux vétérinaires privés.....</u>	15
<u>Composante 4: Cellule de coordination du projet .....</u>	15
VI. COÛTS INDICATIFS .....	16
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES .....	17
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS .....	18
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE .....	19
A. Comité de pilotage .....	19
B. Cellule de coordination du projet.....	20
C. Comité national des éleveurs .....	20
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE .....	20
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES .....	21
XII. RISQUES POTENTIELS .....	22
ANNEXES.....	25
Annexe 1: Statistiques sectorielles .....	27
Annexe 2: Détail des estimations de coûts .....	29
Annexe 3: Programmation annuelle des dépenses .....	33



**Abréviations**

AFD	Agence française de développement
AVE	Auxiliaire villageois d’élevage
BAD	Banque africaine de développement
BIDC	Banque d’investissement et de développement de la CEDEAO
BN-CRA	Bureau national des chambres régionales d’agriculture
CA	Conseiller agricole
CEBV	Communauté économique du bétail et de la viande
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest
CET	Caisse d’épargne du Togo
COOPEC	Coopérative d’épargne et de crédit
CPGP	Centre de production de géniteurs porcins
CRA	Chambre régionale d’agriculture
DEP	Direction de l’élevage et de la pêche (MAEP)
DPDA	Déclaration de politique de développement agricole
DPRH	Direction de la planification et des ressources humaines (MAEP)
DRAEP	Direction régionale de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
DSID	Direction des statistiques agricoles, de l’informatique et de la documentation
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FUCEC	Fédération des unions des coopératives d’épargne et de crédit
FUPROCAT	Fédération des Unions des groupements de producteurs de café et de cacao du Togo
GEMAN	Groupement d’élevage et de maraîchage de Nah
GVPR	Groupement des vétérinaires privés en clientèle rurale
ICAT	Institut de conseil et d’appui technique
ITRA	Institut togolais de la recherche agronomique
MAEP	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OIC	<i>Opportunities Industrialization Center</i> – Togo
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
PACE	Programme panafricain de contrôle des épizooties
PAEF	Projet d’appui à l’élevage familial
PARAT	Projet d’amélioration du revenu des agriculteurs togolais
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PERC	Plan d’épargne rurale et crédit (CET)
PIB	Produit intérieur brut
PIBA	Produit intérieur brut agricole
PNASA	Projet national d’appui aux services agricoles
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme (élaboré dans le cadre du PDDAA)
PNOC	Programme national ovins – caprins
PNPE	Programme national petit élevage
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PODV	Projet d’organisation et de développement villageois
PPA	Peste porcine africaine

PPMR	Programme pluriannuel de micro réalisations (7 <sup>e</sup> FED)
PPR	Projet petits ruminants
PPTE	Pays pauvres, très endettés
PRODEPEKA	Projet de développement du petit élevage de la Kara
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
PSSA/D	Programme spécial de sécurité alimentaire/diversification
REMATO	Réseau d'épidémirosurveillance des maladies animales au Togo (DEP)
SFD	Système financiers décentralisé
SOCAMVET	Société de caution mutuelle vétérinaire
SOGVERS	Soutien aux groupements villageois de l'est de la région des Savanes
TIMPAC	Tous impliqués dans la mobilisation des responsables locaux et la promotion des actions communautaires
TSE	Technicien spécialisé en élevage
UE	Union européenne
URCLEC	Union régionale des caisses locales d'épargne et de crédit
VSF	Vétérinaires sans frontière

## I. CONTEXTE DU PROJET

### A. Origine du projet

I.1. Le Togo, malgré ses potentialités dans le domaine de l'élevage, connaît un déficit en produits carnés. Ce déficit s'est aggravé d'année en année du fait de la croissance démographique. Pour réduire ce déficit, diverses actions ont été entreprises, mais c'est en 1993 que le Gouvernement, dans sa Déclaration de politique de développement agricole (DPDA), a mis l'accent sur le sous-secteur élevage (surtout sur le petit élevage). Dans cette déclaration il a été inscrit que « *La réduction du déficit se fera d'abord<sup>3</sup> par le développement des espèces à cycle court (ovins, caprins, porcins et volailles). La croissance du cheptel passe par la maîtrise des techniques d'élevage (maladies, alimentation, habitat) dans le cadre de l'activité des groupements de producteurs* ».

I.2. Ainsi, des actions entreprises depuis 1980 se sont poursuivies jusqu'en 2000 à travers un certain nombre de projets régionaux ou nationaux tels que le Projet petits ruminants (PPR), le Projet de développement du petit élevage de la Kara (PRODEPEKA), le Programme national petit élevage (PNPE) avec l'appui dans les deux derniers cas de l'ONG française, Vétérinaire sans frontières (VSF).

I.3. Le Projet d'appui à l'élevage familial (PAEF), initié par VSF qu'il co-finance avec l'Agence française de développement (AFD) a démarré en 2001 et enregistre des résultats assez satisfaisants dans le domaine de l'aviculture traditionnelle: augmentation du cheptel de 61% et réduction de la mortalité des jeunes à 20% et 29% respectivement chez les poussins et les pintadeaux. Aussi, la composante Diversification du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA/D), qui porte sur le petit élevage, a démarré en 2003.

I.4. Pour mettre en œuvre l'option affichée par l'Etat togolais dans sa politique agricole de promouvoir l'élevage des espèces animales à cycle court et en vue de poursuivre les actions du PAEF et du PSSA/D qui prendront fin respectivement en décembre 2004 et juillet 2005, l'atelier de validation du Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) du PDDAA/NEPAD, tenu les 18 et 19 mai 2004 à Lomé, a retenu le Projet de développement du petit élevage parmi les priorités.

### B. Généralités

I.5. Le Togo est une bande étroite de terre de 56 600 km<sup>2</sup> qui s'étire sur une longueur de 650 km entre l'océan Atlantique au sud et le Burkina Faso au nord. Sa largeur varie de 50 à 150 km entre le Bénin à l'est et le Ghana à l'ouest.

I.6. La population togolaise est estimée à cinq millions d'habitants en 2003 soit une densité de 87 habitants au km<sup>2</sup>. Le taux d'accroissement annuel est de 2,4%. Les populations rurales et urbaines représentent respectivement 63% et 37%.

I.7. S'agissant de la situation de la pauvreté dans le pays, une étude réalisée en 1994 révèle que presque les trois quarts, soit 72%, de la population togolaise sont pauvres et un plus de la moitié, soit 57%, sont extrêmement pauvres. Les deux seuils de revenu annuel déterminés sont de 90 000 FCFA soit 171 \$EU pour les pauvres et de 70 000 FCFA soit 133 \$EU pour les extrêmement pauvres.

---

<sup>3</sup> Souligné par les auteurs de ce rapport.

I.8. Les catégories les plus pauvres sont les femmes, les enfants de bas âges, les vieux et les enfants abandonnés. On note également que la pauvreté est plus accentuée en zones rurales (79%) qu'en zones urbaines. Face à ce constat alarmant, l'Etat togolais a entrepris la préparation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en vue de bénéficier de l'appui de l'initiative PPTE, et la préparation du rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

I.9. L'économie togolaise est essentiellement basée sur l'agriculture et l'exploitation des ressources minières que sont les phosphates et le clinker. Le Produit intérieur brut (PIB) en FCFA courants est passé de 769 milliards en 1995 à 1 076 milliards en 2003, soit un accroissement de 4,3%. Il faut signaler que le Togo connaît depuis 1991, une crise socio-politique qui pèse sur son économie. Cette crise a entraîné la suspension de la coopération financière avec la plupart de ses partenaires notamment l'UE. Cela a réduit considérablement sa capacité de financement des investissements.

I.10. Les dépenses totales d'investissement du pays sont passées de 27,63 milliards de FCFA en 1990 à 7,57 milliards en 2003, celles du secteur agricole de 10,90 à 0,79 milliard sur la même période, soit de 39,5% des dépenses totales d'investissement à 10,4%.

I.11. Le paysage agricole est composé de petites exploitations. L'agriculture togolaise est caractérisée par un faible niveau technique et un faible taux d'équipement. Les outils aratoires sont encore rudimentaires et il en résulte une faible productivité du secteur. Cependant, elle occupe une place prépondérante dans l'économie du pays puisque sa contribution au PIB a été en moyenne de 38% entre 1995 et 2003. Sur cette même période, le Produit intérieur brut agricole (PIBA) a connu une croissance de 6,4% contre 4,3% pour le PIB total.

I.12. Sur le plan des productions agricoles, les cultures vivrières contribuent pour 67% à la formation du PIBA ces dernières années, les cultures de rentes (coton, café, cacao, ...) pour 9%, l'élevage pour 13,4%, la pêche pour 3,6% et la sylviculture pour 5,5%.

I.13. Au Togo, le problème d'alimentation ne se pose pas globalement au plan quantitatif, mais certaines familles, certains groupes sociaux et certaines localités connaissent des problèmes d'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. Il faut ajouter aussi que, du point de vue qualitatif, l'alimentation est mal équilibrée chez la majorité des togolais.

I.14. L'élevage est pratiqué par près de 80% des paysans. Les effectifs du cheptel ont été estimés en 2002 à 275 000 bovins, 2 265 000 petits ruminants, 282 000 porcins et 7 100 000 volailles. Cependant la production de viande et de chair de volailles ne couvre que 60% des besoins du pays, entraînant d'importantes sorties de devises pour l'importation de produits carnés.

I.15. Le Togo dispose d'atouts et de potentialités non négligeables pour l'accroissement des productions animales. Néanmoins, les contraintes au développement de l'élevage restent malheureusement importantes (problèmes de financement, de maladies, foncier et de gestion de terroir, etc.).

## **II. ZONE DU PROJET**

### **A. Situation de la zone du projet**

II.1. Le Projet de développement du petit élevage (PDPE) aura une envergure nationale et sera appelé en conséquence à couvrir les cinq régions administratives du pays.

II.2. Ce projet s'appuiera sur les acquis du PSSA/D, TCP/TOG/2902 (D), dont il est censé constituer la phase d'expansion. Dans sa phase actuelle, le PSSA/D ne compte que 150 unités de production que l'apport PSRSA (fonds UEMOA) devra bientôt porter à 210. Ces unités pilotes se répartissent dans un rayon de 25 à 30 km autour des chefs-lieux de région, à savoir: Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara, Dapaong et la banlieue de Lomé.

II.3. On constate ces derniers temps, un certain engouement en matière d'élevage dans les banlieues des grandes villes (Lomé, Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé et Kara). Ces élevages semi-modernes et modernes de volailles sont pratiqués par des personnes individuelles (retraités surtout) ou des groupements de jeunes pour approvisionner les populations urbaines. C'est de ces élevages que sortent les œufs pour la consommation, mais les statistiques sur la production et l'importation des œufs ne sont pas disponibles. On observe cependant des importations d'œufs et de poussins de chair à partir du Ghana.

II.4. Une enquête de la SOTED menée dans les années 80 a estimé ce type d'élevage à environ 300 unités avec 7,5% de l'effectif de volailles du pays soit 450 000 têtes environ. Ces unités sont concentrées autour de Lomé (90% de l'effectif). Un certain nombre de ces unités ont disparu aujourd'hui à cause des difficultés d'approvisionnement en provende, la non rentabilité des poulets de chair élevés dans ces conditions face à la concurrence des poulets importés.

II.5. Il faut d'ores et déjà signaler que ce projet ne touchera pas ce type d'élevage. Il sera consacré à l'élevage de type familial en milieu rural.

II.6. Ainsi, les zones couvertes par le PDPE s'étendront à un rayon de 15–20 km autour des chefs-lieux de préfecture. Toutefois, des villages situés en dehors du périmètre circonscrit et présentant un intérêt évident peuvent être retenus. Les zones du projet pourront s'agrandir en cercles concentriques dans une phase ultérieure.

II.7. Cette option se justifie par:

- l'accessibilité qui doit garantir un meilleur suivi (autour des chefs-lieux de préfecture, le réseau routier est assez bon);
- le souci de réduire le coût du suivi sanitaire; la dispersion des bénéficiaires rendrait ce suivi plus cher;
- l'engouement des éleveurs autour des grandes villes à cause de la proximité des points de consommation facilitant l'écoulement des produits.

II.8. Les principales activités de cette zone sont, comme dans toutes les zones rurales, l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. L'élevage, de type traditionnel, est caractérisé par de petits effectifs, des habitats sommaires, sans soin vétérinaire.

II.9. Les volailles sont laissées à elles-mêmes sauf les poussins à qui on sert quelques grains et des termites. Les ovins sont conduits au pâturage par les enfants ou attachés avec des cordes en

brousse. C'est le cas des caprins. Les porcins sont soit attachés ou enfermés dans des enclos de fortune. Pendant la saison sèche, les animaux sont laissés en divagation. Ce type d'élevage n'est pas coûteux et ne prend pas de temps, mais est en bute à une faible croissance pondérale et à de forts taux de mortalité due à diverses maladies (peste des petits ruminants, PPA, pseudo peste aviaire, variole aviaire, coccidiose, parasitoses intestinales, etc.) qui déciment les cheptels dans tout le pays.

II.10. Les campagnes de vaccination contre la peste des petits ruminants, faute de moyen, ne touchent qu'un petit nombre d'animaux. La couverture vaccinale a été d'environ 7,5% en 2001, 6% en 2002 et 4,7% en 2003. Contre la PPA, l'abattage systématique des troupeaux infestés sans dédommagement a rencontré la résistance des éleveurs. C'est le parage des bêtes et le contrôle de déplacement des animaux qui ont permis de baisser la prévalence de cette maladie. Quant aux volailles, les vaccinations et les déparasitages menés par les AVE ne touchent que quelques éleveurs.

II.11. Les femmes peuvent être propriétaires de quelques têtes d'ovins et de caprins, mais ce sont elles qui s'occupent généralement de tout le troupeau. Les femmes ne peuvent élever des volailles que si elles sont chefs de ménage, généralement veuves. C'est dans l'élevage familial des porcs, que l'on trouve beaucoup plus de femmes propriétaires.

II.12. Les éleveurs ne sont pas suffisamment organisés pour pouvoir s'approvisionner en intrants vétérinaires et pour la commercialisation de leur production. Ils vendent leurs bêtes individuellement aux représentants des commerçants qui collectent les animaux dans les villages. Ces derniers viennent les ramasser pour les acheminer vers les centres urbains où les animaux sont livrés aux bouchers. D'autres commerçants grossistes transportent les animaux des régions septentrionales du pays (surtout la région des savanes, région d'élevage par excellence), vers les grandes villes du sud, surtout Lomé, le plus grand pôle de consommation. Dans chaque ville, on trouve un ou plusieurs points de vente des animaux.

II.13. Comme dans le PSSA/D, le PDPE s'adressera plus particulièrement aux femmes mais aussi aux jeunes des campagnes, aux diplômés sans emploi et aux retraités à faibles ressources. L'appartenance à un groupement de producteurs agricoles est primordiale et vivement souhaité pour offrir la possibilité d'une caution solidaire entre les membres, en vue de faciliter le recouvrement du crédit.

## B. Institutions intervenant dans la zone

II.14. On recense plusieurs institutions sur tout le territoire national et qui par conséquent interviennent dans la zone du projet.

II.15. ***Institutions relevant du Secrétariat Général du MAEP.*** On peut citer en premier lieu la Direction de l'élevage et de la pêche (DEP) du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), chargée de coordonner la mise en œuvre de la politique sur l'élevage, de contrôler les actions menées dans ce domaine, notamment les activités des vétérinaires privés. Il a été mis en place au sein de la DEP, un Réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales au Togo (REMATO) créé par arrêté N°21/MAEP/DEP du 2 octobre 2003.

II.16. Les Directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DRAEP) sont installées dans les chefs-lieux des régions. Elles comportent des Divisions de contrôle vétérinaire (DCV) tenues par des docteurs vétérinaires. En plus, on a dans les chefs-lieux de préfecture, des Directions préfectorales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui ont aussi des divisions de contrôle vétérinaire avec à leur tête des spécialistes en élevage. Ces divisions ont pour rôle la

coordination des actions de promotion de l'élevage et le contrôle des prestations des vétérinaires privés et de la qualité des produits carnés. Les DCV reçoivent l'appui technique de la DEP.

II.17. ***Institut de conseil et d'appui technique (ICAT)***. Il est représenté dans les chefs-lieux de région par des Délégations régionales et dans les chefs-lieux des préfectures et dans certains centres semi-urbains par des agences. Au sein de ces délégations régionales et agences travaillent des Techniciens spécialisés en élevage (TSE) dont le rôle est l'appui technique aux éleveurs. Dans ce sens, l'ICAT a été chargé par des contrats de l'appui technique aux éleveurs pour le compte des projets PAEF et PSSA/D.

II.18. ***Institut togolais de recherche agronomique (ITRA)***. Il dispose de Centres de recherche agronomique et de stations de recherche sur l'élevage.

- La station de Kolokopé (région des Plateaux) abrite le Programme national ovins-caprins (PNOC) et a une capacité de production de 300 à 400 géniteurs ovins-caprins par an de mouton et chèvre Djallonké. En plus, la station a mis en place un réseau d'éleveurs producteurs de géniteurs à travers tout le pays.
- Le Centre de production de géniteurs porcins (CPGP) basé à Glidji (région Maritime). Ce centre tourne aujourd'hui au ralenti faute de financement. Un appui financier pourrait lui permettre de porter sa capacité de production à 300 voire 400 géniteurs par an. Les races élevées sont le Land Race, le Large White et des races issues du métissage entre les races précédentes et les races locales.
- Le Centre avicole de Baguida (région Maritime) est essentiellement consacré aux travaux de recherche sur les races exotiques.

II.19. En plus de ces centres, un programme de recherche sur la PPA a été initié au niveau de la Direction générale de l'ITRA en collaboration avec la DEP.

II.20. Il faut préciser que l'ICAT et l'ITRA sont des sociétés d'économie mixte qui évoluent comme prestataires de services tout en bénéficiant des subventions de l'Etat.

II.21. ***Chambres régionales d'agriculture (CRA)***. Elles ont été mises en place dans chaque région et sont issues des bureaux des élus locaux dans les préfectures et cantons. De même, les CRA ont formé un réseau national avec un bureau national. Les éleveurs sont représentés à tous les niveaux.

II.22. Les CRA jouent le rôle de représentation de la profession dans les instances de décision et de défenses des intérêts des agriculteurs. Elles reçoivent un appui en ressources humaines, moyens logistiques et financiers de l'Etat. Mais il faut signaler que les CRA ne sont pas encore pleinement opérationnelles à cause de l'insuffisance de moyen.

II.23. ***Opportunities and Industrialization Center (OIC – Togo)***. L'OIC-Togo est la section de l'OIC-International, une ONG américaine. Il dispose d'un centre de formation de jeunes en agriculture et en élevage basé à Notsé (région des Plateaux). Il met en œuvre actuellement le Projet d'amélioration du revenu de l'agriculteur togolais (PARAT) qui a couvert les villages jusqu'à 50 km autour de Notsé dans la première phase et jusqu'à 100 km dans sa phase actuelle. C'est dans le cadre de ce projet que l'OIC encadre des éleveurs auxquels et distribue des géniteurs mâles (bétail, bouc, verrat et coq) à partir de son centre de production.

II.24. **Vétérinaires sans frontières (VSF).** VSF intervient au Togo depuis les années 80 et a apporté une assistance technique à divers projets (PPR, PRODEPEKA et PNPE). Comme il a été indiqué plus haut, il co-finance et exécute actuellement le Projet d'appui à l'élevage familial (PAEF) qui appuie essentiellement les éleveurs de volailles. Il faut signaler que c'est VSF qui a initié la formation des Auxiliaires villageois d'élevage (AVE) qui, au nombre de 1 402 actuellement, sont disséminés à travers tout le pays. La formation de ces AVE a été centrée sur les volailles.

II.25. **Groupements d'éleveurs.** Les éleveurs sont membres des groupements existants dans les villages, mais c'est le PNPE qui a initié les groupements d'éleveurs à travers tout le pays. L'objectif était d'organiser les éleveurs en vue de leur permettre de continuer à s'approvisionner après le projet et de pouvoir commercialiser leur production à des prix rémunérateurs. Ces groupements n'avaient pas acquis une base solide avant la fin du projet, ce qui a entraîné la dislocation, voire la disparition de la plupart d'entre eux.

II.26. Les groupements qui existent encore ont des troupeaux assez bien tenus et peuvent constituer des noyaux de départ pour d'autres actions en matière du petit élevage.

II.27. **Groupement des vétérinaires privés en clientèle rurale (GVPR).** Le GVPR est une organisation des vétérinaires privés intervenant en milieu rural. Ces vétérinaires, au nombre de 22, sont installés dans les chefs-lieux de préfectures et dans les centres urbains secondaires. Leur nombre est insuffisant et toutes les préfectures (30 au total) ne disposent pas encore de vétérinaire.

II.28. Ils bénéficient du mandat sanitaire pour le suivi sanitaire des élevages et sont chargés de coordonner et de contrôler les activités des AVE. Ils sont associés comme prestataires de service à la mise en œuvre du PAEF et du PSSA/D. Ils interviennent aussi lors des campagnes de vaccination des petits ruminants sur des contrats passés avec la DEP et l'ICAT.

II.29. Les coûts de prestation de vétérinaires privés se composent comme suit:

- les frais de déplacement sont respectivement de 70 FCFA et 200 FCFA par km en moyenne pour les motos et les véhicules;
- le prix des médicaments à utiliser au coût de la pharmacie vétérinaire;
- le coût des prestations (200 FCFA par tête pour les bovins, 100 FCFA pour les petits ruminants et 50 FCFA pour les volailles).

II.30. Dans le cadre des campagnes de vaccination des petits ruminants, les vétérinaires privés sont rémunérés par l'Etat pour le déplacement sur la base de 40 FCFA le km parcouru alors que le vaccin est facturé à 100 FCFA la dose pour une bête aux éleveurs.

II.31. Chaque vétérinaire privé installé gère un dépôt de pharmacie. C'est de ces pharmacies que les AVE s'approvisionnent.

II.32. On peut ajouter que le GVPR a mis en place la Société de caution mutuelle vétérinaire (SOCAMVET) pour leur servir de caution pour les prêts bancaires. Cette caution devra renforcer la garantie de 45 millions de FCFA déposés pour eux par le PACE dans un établissement bancaire de la place.

II.33. **Fédération des unions de coopératives d'épargne et de crédit (FUCEC).** La FUCEC est une institution de micro-finance implantée sur toute l'étendue du territoire. Elle est représentée dans

diverses localités par les COOPEC. Elle octroie les crédits sur ses propres fonds, mais elle a été chargée de gérer le crédit pour le compte de nombreux projets tels que SOGVERS et PODV.

II.34. En dehors de la FUCEC, on dénombre de nombreuses autres institutions de micro-finance d'implantation locale ou régionale.

### **C. Expériences et acquis des projets antérieurs**

II.35. Beaucoup de leçons peuvent être tirées des expériences et acquis des projets antérieurs en cours d'exécution.

II.36. **Programme national petit élevage (PNPE).** Le PNPE a appuyé les éleveurs de petits ruminants dans les domaines de l'amélioration de l'habitat, de la prophylaxie et de l'alimentation (utilisation des sous-produits de récolte, des graines de coton et de la pierre à lécher). Il a également mené des recherches qui se poursuivent dans le cadre du PNOC sur l'amélioration génétique des petits ruminants et le mode de conduite des animaux. Les races utilisées sont le mouton Djallonké, le mouton de Vogan et le mouton sahélien pour les ovins, la chèvre Djallonké, la chèvre rousse de Maradi et la chèvre sahélienne pour les caprins. Ces recherches ont donné des résultats globalement satisfaisants. En plus, le PNPE a eu à octroyer des crédits en nature pour la construction des habitats, l'acquisition de géniteurs et d'aliments de complément et les traitements vétérinaires. Le taux de recouvrement des crédits a dépassé les 90%.

II.37. **Projet d'appui à l'élevage familial (PAEF).** Le PAEF a poursuivi la formation des AVE qui sont eux-mêmes éleveurs. Il appuie les éleveurs de volailles dans le domaine de l'amélioration de l'habitat et de la prophylaxie. Il a confié l'appui technique à l'ICAT sur la base d'un contrat.

II.38. **Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE).** Le PACE est un programme actuellement mis en œuvre dans toute l'Afrique avec le financement de l'Union européenne. Il a appuyé la mise en place du REMATO au sein de la DEP et a permis la formation des vétérinaires et des agents impliqués dans l'épidémiologie.

II.39. **Programme d'amélioration du revenu des agriculteurs togolais (PARAT).** L'OIC-Togo dans le cadre du PARAT mène des actions en matière du petit élevage: distribution de mâles de race sélectionnée pour métisser avec les races locales et de crédit. Les races retenues pour cette opération sont le mouton Djallonké et le mouton de Vogan pour les ovins, la chèvre Djallonké pour les caprins, le Land Race et le Large White pour les porcins et le Bleu de Hollande et le Isa Brown pour les poules.

II.40. En matière de crédit, le système de suivi mis en place par l'OIC, leur permet d'obtenir des taux de remboursement de plus de 90%.

II.41. **Le crédit de la FUCEC.** Comme il a été dit plus haut, la FUCEC offre des crédits aux producteurs dont les éleveurs. Le crédit est octroyé aux membres des Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Pour les crédits octroyés aux éleveurs, les taux de remboursement ont été élevés dans les régions du Nord et faibles dans les régions du sud: 90% dans la région des Savanes, région d'élevage par excellence, 75% dans les régions de la Kara et Centrale, 50% dans la région des Plateaux et 40% dans la région Maritime.

II.42. D'autres expériences menées par la FUCEC concernent les volets crédit des projets SOGVERS et PODV. Dans le cadre de ces deux projets, il a été mis en place un système qui a permis d'atteindre des taux de recouvrement tournant autour de 98%. Ce système a consisté à ce que les

membres de groupements s'engagent à se constituer en caution solidaire et que le groupement collecte la production commercialisable des membres pour la vente groupée. Le suivi est assuré par les groupements, les responsables du projet et de la FUCEC. Même si ces projets ne concernaient pas essentiellement l'élevage, cette expérience pourrait être adaptée en tant que projet d'élevage.

**II.43. *Programme Spécial de Sécurité Alimentaire/Diversification (PSSA/D).*** La composante « Diversification » du PSSA qui porte sur le petit élevage a démarré ses activités depuis août 2003. L'appui technique aux éleveurs a été confié par contrat à l'ICAT. Le projet a mis en place un système de crédit tournant au sein des groupements. Les fonds de crédit sont versés dans les comptes des groupements et les prêts seront accordés à quelques membres. Les autres en bénéficieront lorsque les premiers auront remboursé. Cela permettra d'exercer une pression sociale sur les bénéficiaires de crédit. Le comité de crédit se compose, outre les responsables du groupement, du Coordonnateur du PSSA/D, des représentants de l'ICAT et de la DRAEP.

**II.44.** Le PSSA/D a mené des études qui ont permis de concevoir des types d'unités améliorées d'élevage, des types d'habitat selon les espèces d'animaux, le nombre de têtes de démarrage, le type d'alimentation préconisé, les différents coûts et les comptes d'exploitation prévisionnel de ces unités<sup>4</sup>. Le présent projet pourra reprendre et améliorer ces modèles.

#### **D. Potentialités et atouts du sous-secteur élevage**

**II.45.** De ce qui précède, on peut dire que le pays en général, et la zone du projet, dispose de potentialités et de nombreux atouts qui peuvent être exploités.

- La disponibilité des pâturages (près de 2/3 des 3,6 millions d'hectares cultivables ne sont pas encore exploités). Les sous-produits agricoles et les surplus de céréales et de tubercules de certaines années peuvent servir à l'alimentation des animaux. Il y a aussi des ressources en eau.
- Les ressources génétiques diversifiées. En plus des races sélectionnées mentionnées plus haut, il y a des races locales rustiques qui peuvent être croisées avec les races améliorées dans les élevages familiaux.
- Le nombre important de paysans pratiquant l'élevage et leur disposition à payer les soins et les prestations des vétérinaires. Près de 80% des exploitants agricoles pratiquent l'élevage en plus des productions végétales. Ce projet peut permettre de toucher un grand nombre de pauvres.
- Les expériences en matière d'épargne et de crédit pratiquée par les SFD et d'autres projets et le système de suivi mis en place pour améliorer les taux de recouvrement.
- L'existence de nombreuses institutions intervenant dans le sous-secteur de l'élevage.

#### **E. Contraintes du sous-secteur**

**II.46.** Malgré les nombreux atouts, on relève aussi beaucoup de contraintes.

- La prédominance de l'élevage traditionnel sans aucune application des techniques en matière d'habitat, d'alimentation, de suivi sanitaire et de gestion de troupeau.

<sup>4</sup> Les indications sur ces unités sont résumées en Annexe 1.

- Le peu d'importance accordée à l'élevage par les éleveurs qui sont d'abord des agriculteurs accordant plus d'importance aux productions végétales pour assurer leur alimentation et n'élevant que quelques animaux comme une activité d'appoint. Ainsi, l'élevage joue le rôle d'épargne, les prélevements sur le cheptel ne se faisant que pour les besoins d'argent liquide (santé et scolarisation des enfants) et pour des cérémonies, dons, et fêtes. Ceci explique le peu de soin apporté à cette activité.
- La prévalence des maladies animales (peste des petits ruminants, PPA, pseudo peste aviaire, variole aviaire, coccidiose, parasitoses intestinales, etc.) qui déciment les cheptels dans tout le pays.
- Le vol des animaux dû au manque d'habitat, l'insuffisance de gardiennage et à la dégradation du climat social.
- Les contraintes socio-culturelles liées à l'accès à la terre. Les femmes et les jeunes n'ont pas facilement accès la terre. En plus, les bêtes qu'ils élèvent peuvent être accaparées par le mari ou le père qui s'octroie le monopôle sur l'activité d'élevage. La femme ne peut élever des volailles que si elle est chef de ménage, généralement veuve.
- L'insuffisance de l'organisation des éleveurs et de la filière. Moins de 10% des éleveurs sont membres de groupement. Individuellement, les approvisionnements et le suivi sanitaire reviennent plus chers et les éleveurs se voient imposer les prix par les commerçants de bêtes.
- La couverture zoo-sanitaire insuffisante du territoire national éloignant l'éleveur des services vétérinaires avec le problème de conservation et de transport des produits vétérinaires. Comme il a été déjà indiqué, les vétérinaires sont installés dans les chefs-lieux de préfecture. Non seulement leur nombre est insuffisant, mais aussi, ils ne sont pas suffisamment équipés pour leur déplacement, la conservation et le transport des produits. A cela il faut ajouter l'enclavement de certaines zones.
- Le manque d'un système cohérent de crédit. On note une multitude de SFD dont les actions ne sont pas coordonnées (diversité d'approches), n'accordant pas de crédit à moyen terme pour les besoins du secteur par manque de ressources.
- L'insuffisance de moyens que connaissent les institutions de coordination, de contrôle, d'appui et de recherche (DEP, DRAEP, ICAT et ITRA). Cela se traduit par une défaillance de l'Etat dans l'exercice de sa fonction régaliennes de coordination, de suivi et de contrôle.
- La persistance de la crise socio-politique et économique dont les conséquences sont entre autres, les difficultés de l'Etat à faire fonctionner ses institutions et la chute du pouvoir d'achat de la population qui se tourne vers les viandes importées à bas prix.

### **III. JUSTIFICATION**

**III.1.** Au Togo, l'élevage ne couvre que 60% des besoins de la population en produits carnés. Pour combler le déficit, le pays dépense des devises pour importer de la viande alors que des potentialités (eau, pâturage, produits et sous-produits agricoles, etc.) existent rendant possible le développement de l'élevage. Une étude sur la stratégie de croissance a montré qu'avec une action déterminée pour

réduire certaines contraintes, il est possible d'obtenir 3% de croissance dans le sous-secteur de l'élevage.

III.2. D'après les données statistiques de la DEP, la production en viande du pays est passée de 11 288 tonnes en 1994 à 13 430 tonnes en 2000, alors que les besoins pour la même période sont passés de 39 092 tonnes à 46 580 tonnes. Le déficit est donc passé de 27 804 tonnes à 33 150 tonnes<sup>5</sup>. Les importations de ces dernières années sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Importations de viande (en tonnes et en millions de FCFA)										
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Quantité	2 814	2 944	4 672	5 236	4 507	7 420	7 801	8 364	9 030	8 785
Valeur	867	1 105	1 860	2 053	1 751	2 509	2 426	2 706	2 876	2 518

Source: Direction générale des statistiques et de comptabilité nationale.

III.3. En plus des importations de la viande, il y a des importations des animaux sur pieds (voir Annexe 1) mais l'ensemble des données sur les importations sont incomplètes parce qu'il y a des entrées non contrôlées.

III.4. C'est ce qui justifie l'inscription de l'élevage dans la Déclaration de politique de développement agricole (DPDA) avec une option pour l'élevage des espèces à cycle court. Les perspectives de croissance du sous-secteur et la durée du cycle des animaux font du petit élevage un moyen de lutte contre la pauvreté. Le petit élevage étant pratiqué par près de 80% des agriculteurs, l'appui à son développement permettra de toucher les personnes pauvres dont la majorité se trouve en milieu rural, d'où son insertion dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en cours d'élaboration.

III.5. De même, le PDPE trouve son ancrage dans les axes N°3 (augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim) et N°5 (autres domaines centrés sur les sous-secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts) du PDDAA, volet agricole du NEPAD. Il est également en cohérence avec l'option de la plupart des bailleurs de fonds qui ont inscrit dans leurs stratégies la lutte contre la pauvreté par l'initiation des activités génératrices de revenu et l'appui aux organisations des producteurs.

III.6. Pour réduire la dépendance du Togo de l'extérieur pour ses besoins en viande et augmenter le revenu des éleveurs, le Projet de développement du petit élevage apportera un appui technique aux éleveurs et à leurs organisations et leur fournira les moyens, par un système de crédit approprié, pour accroître la productivité de leur élevage par l'installation des unités améliorées.

III.7. Ce projet prendra la relève tout en capitalisant les expériences des projets passés ou en cours:

- PNPE de 1980 à 1998 qui a bénéficié du financement de la FAO, du PNUD, du FIDA, etc.;
- PAEF financé par l'AFD et VSF et qui a pris fin en décembre 2004;
- PSSA/D, projet pilote de la FAO de 2003 à 2005.

<sup>5</sup> Voir le tableau dans l'Annexe 1 « Bilan de l'alimentation en viande en 1993 à 2000 ».

III.8. Il s'appuiera sur les institutions issues de la restructuration du MAEP intervenue en 1997 et de la libéralisation des activités de production:

- ICAT, CRA et ONG pour l'appui technique à la production et au renforcement des capacités des organisations d'éleveurs;
- ITRA pour la recherche et la fourniture des géniteurs;
- GVPR et AVE pour le suivi zoo-sanitaire;
- FUCEC et autres institutions de micro-finance pour le crédit.

III.9. La pratique du petit élevage n'étant pas une activité nouvelle, il n'y aura pas de difficultés à la faire adopter par les éleveurs qui du reste, sont habitués depuis un certain temps, dans le cadre d'autres projets ou non, à payer la prestation de service des vétérinaires privés.

III.10. En plus, cette pratique pourra s'intégrer à l'ensemble du système de production agricole par l'utilisation des sous-produits agricoles, l'absorption des surplus de production de céréales (surtout le maïs) et des tubercules souvent bradées par les paysans et par la production du fumier pour la fertilisation des sols. Il faut signaler que dans le cadre du PNIMT, un projet sur la fertilité des sols est en cours d'élaboration.

#### **IV. OBJECTIFS DU PROJET**

IV.1. L'*objectif général* du PDPE est de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs par l'augmentation de la production des animaux à cycle court.

IV.2. De cet objectif général, découlent les *objectifs spécifiques* suivants:

- améliorer la productivité des unités d'élevage;
- mettre en place un système de commercialisation contrôlé par les organisations des éleveurs et leur faîtière.

#### **V. DESCRIPTION DU PROJET**

V.1. Pour atteindre ses objectifs le PDPE devra s'articuler autour de quatre composantes: (i) l'appui à l'amélioration de la productivité, (ii) l'appui à l'organisation des éleveurs, (iii) le crédit aux éleveurs; et (iv) le fonctionnement de la cellule de gestion du projet.

##### **Composante 1: Appui à l'augmentation de la productivité**

V.2. L'élevage est pratiqué comme activité secondaire d'appoint par les agriculteurs ayant comme activité principale les productions végétales. Ainsi, peu de soin est apporté aux animaux, d'où la faible productivité de l'élevage. Pour professionnaliser le métier de l'éleveur, il faudra amener ce dernier à rentabiliser son unité d'élevage en augmentant la productivité. Cela peut se faire grâce à l'amélioration des techniques d'élevage et au suivi zoo-sanitaire.

***Volet « Appui à l'amélioration des techniques d'élevage »***

V.3. Ce volet consistera à former les éleveurs et à les assister dans la mise en place d'unités améliorées d'élevage de volailles, d'ovins, de caprins et de porcins et d'espèces non conventionnelles. L'amélioration portera sur l'habitat, l'introduction des géniteurs performants, l'alimentation et la gestion du troupeau.

V.4. ***Amélioration de l'habitat.*** Dans la situation actuelle, les animaux sont laissés à eux-mêmes en divagation sans abri. Lorsqu'il y en a, ce sont alors des abris de fortune, faits de matériaux locaux ou de récupération, exigus et mal aérés.

V.5. Le projet assistera les éleveurs dans la construction des habitats améliorés, suffisamment spacieux, à partir des matériaux locaux mais renforcés par des matériaux durables. L'habitat sera également convenablement équipé pour faciliter l'alimentation et la reproduction des animaux.

V.6. L'habitat amélioré et le parcage des animaux permettront d'éviter la propagation des maladies telles que la PPA, de limiter le vol des bêtes, d'assurer l'alimentation, le suivi zoo-sanitaire, de contrôler la reproduction et de produire le fumier de ferme pour la fertilisation des sols.

V.7. ***Introduction des géniteurs performants.*** Les paramètres zootechniques des animaux de l'élevage traditionnel constituent l'une des causes de la faible productivité de ces unités. L'introduction des géniteurs de race améliorés avec des paramètres zootechniques recherchés (prolifricité, fécondité, poids des animaux, etc.) améliorera la productivité des élevages. Cette introduction se fera à partir des centres de recherche et de production de l'OIC-Togo et autres pour les volailles (poules), de la station du PNOC de l'ITRA basé à Kolokopé pour les ovins et caprins.

V.8. Quant aux porcins, c'est le CPGP de l'ITRA basé à Glidji qui devra fournir des géniteurs aux éleveurs. Mais ce centre est à réhabiliter pour pouvoir relancer la production des géniteurs. Cette réhabilitation s'impose d'autant plus que le cheptel porcin du Togo a été décimé par la PPA alors que c'est l'espèce animale qui, pour des considérations sociales, est élevée à plus de 80% par les femmes et que les femmes constituent la couche la plus touchée par la pauvreté que l'on veut réduire.

V.9. Cette introduction peut consister à constituer des noyaux d'élevage avec des races sélectionnées en pur (ovin, caprin et porcin) ou à croiser les géniteurs mâles de races sélectionnées avec les femelles de races locales des éleveurs. Pour les volailles (poules) il s'agira d'introduire les coqs de race pour le métissage avec les poules locales. Pour les pintades, on ne dispose pour le moment que de races locales.

V.10. ***Alimentation des animaux.*** Comme on l'a vu, avec le système traditionnel d'élevage, les animaux sont laissés à eux-mêmes à la recherche de leur nourriture. Les ovins et les caprins, selon les régions et les saisons, sont conduits ou attachés dans les pâturages surexploités. Pour les porcins qui bénéficient d'un apport de nourriture, les rations sont insuffisantes et de composition déséquilibrée.

V.11. Avec le projet, les éleveurs seront formés à la composition de la ration alimentaire des différents types et espèces d'animaux pour permettre d'apporter des compléments d'aliments. Cette alimentation sera basée sur des produits agricoles locaux (céréales, tubercules, etc.) des sous-produits de récolte, des résidus de transformation des produits agricoles et des restes de cuisine qui seront complétés par des concentrés et des sels minéraux.

V.12. L'alimentation des animaux permettra de valoriser non seulement les sous-produits et résidus, mais aussi les produits agricoles surtout le maïs dont le surplus de production est vendu ces dernières années à un prix très bas pénalisant l'agriculteur.

V.13. **Gestion du troupeau.** Les élevages traditionnels ne pratiquent pas une gestion efficace du troupeau. La reproduction n'est pas contrôlée et les risques de consanguinité sont très élevés. De plus, l'élevage étant considéré comme une épargne ou une réserve pour les moments difficiles, les prélevements sur le troupeau se font en fonction des besoins (période de soudure, fêtes, cérémonies, besoins financiers pour raison de santé ou pour la scolarisation des enfants, cadeau, etc.).

V.14. L'assistance à la gestion du troupeau aidera les éleveurs à:

- pratiquer la rotation des géniteurs pour éviter les problèmes de consanguinité;
- programmer la reproduction pour les périodes convenables correspondant aux saisons favorables pour les petits et aux périodes de demande des animaux;
- exploiter judicieusement le troupeau en vendant les animaux qui ont atteint un poids optimum pour éviter le gaspillage d'aliment et des pertes par vol ou en cas d'épidémies.

V.15. L'appui à l'amélioration des techniques d'élevage sera confié à une institution prestataire de service par contrat. Cette institution sera chargée de recenser et de sélectionner les éleveurs bénéficiaires qui devront être membres de groupements d'éleveurs.

V.16. Ce sont ces éleveurs qui seront formés et appuyés dans la mise en place des unités améliorées d'élevage. Ces unités seront montées soit avec les races élevées par les éleveurs eux-mêmes, soit avec l'introduction des géniteurs mâles de races sélectionnées ou encore avec des géniteurs mâles et femelles de races sélectionnées.

V.17. Ces unités seront montées en s'inspirant des modèles mis en place par le PSSA/D et présentés en Annexe 2 (habitat type, nombre de reproducteurs formant le noyau de démarrage). Ce noyau de démarrage se composera comme suit:

- pour les poules: 5 coqs et 40 poules;
- pour les pintades: 5 coqs, 40 poules, 5 pintades mâles et 40 pintades femelles<sup>6</sup>;
- pour les ovins: 2 bêliers et 20 brebis;
- pour les caprins: 2 boucs et 20 chèvres;
- pour les porcins: 1 verrat et 6 truies.

V.18. Les bénéficiaires pourront obtenir un crédit pour la construction d'un bâtiment, l'acquisition des géniteurs et des aliments de complément et pour les soins vétérinaires. Le crédit sera débloqué en nature et de façon échelonnée. Les éleveurs possédant déjà des effectifs importants bénéficieront seulement de l'appui technique, sans crédit.

<sup>6</sup> En élevage familial de pintades, il faut des poules pour couver les œufs de pintades.

### ***Volet « Suivi sanitaire et surveillance épidémiologique »***

V.19. Le suivi sanitaire consistera à apporter des soins vétérinaires (vaccinations et traitements) aux animaux des éleveurs appuyés par le projet. Il permettra de contrôler les maladies, de réduire les mortalités et d'accroître la productivité des unités d'élevage.

V.20. Ce suivi sera assuré par les vétérinaires privés. Compte tenu de leur nombre et de la dispersion des éleveurs, ils seront aidés dans cette tâche par les Auxiliaires villageois d'élevage (AVE). Le nombre d'AVE évoluant actuellement sur le terrain (1 402) est aussi insuffisant. Certains d'entre eux n'ont été formés que sur les volailles, il faudra donc les recycler et former d'autres personnes pour avoir 2 000 AVE avant la fin du projet.

V.21. Les vétérinaires et les AVE seront rémunérés pour leurs prestations par les éleveurs sur le crédit qui leur sera octroyé (la première année) puis à partir de leurs productions les années suivantes. Le mandat sanitaire sera donné aux vétérinaires privés conformément à la loi N°98-019 du 23 décembre 1998 relative à l'exercice de la profession vétérinaire.

V.22. La surveillance épidémiologique permettra de contrôler la prévalence des maladies animales surtout la peste des petits ruminants et la PPA et de pouvoir donner des alertes rapides. Ce volet viendra renforcer les actions du PACE et inclura la vaccination systématique<sup>7</sup> contre la peste des petits ruminants. Le projet appuiera financièrement le programme de recherche de l'ITRA sur la PPA et le REMATO.

V.23. Depuis la clôture du PNPE, la vaccination des petits ruminants n'est plus correctement assurée par manque de moyen pour l'encadrement et la sensibilisation des éleveurs. Pour réduire le taux de prévalence de la peste des petits ruminants, le projet prendra en charge la sensibilisation et l'organisation des campagnes de vaccination pendant trois ans alors que le coût des vaccins sera supporté par les éleveurs.

### **Composante 2: Appui à l'organisation des éleveurs**

V.24. L'organisation des éleveurs est primordiale pour la pérennité des actions. Les investigations sur le terrain ont montré que beaucoup d'éleveurs qui ont bénéficié de l'appui du PNPE ont vendu leurs animaux et sont retournés à la case de départ à cause des difficultés d'accès aux intrants et produits vétérinaires.

V.25. L'appui du projet amènera les éleveurs à s'organiser en groupements (s'ils ne sont pas encore membres de groupements) et les groupements en associations faîtières à différents niveaux (avec des comités préfectoraux, régionaux et national d'éleveurs). Ainsi, ces groupements et leurs faîtières seront associés dès le début à la gestion du projet et pourront en prendre la relève à l'instar des producteurs de café-cacao regroupés dans FUPROCAT qui a pris la suite des actions du Projet d'appui aux organisations professionnelles agricoles des producteurs de café et de cacao.

V.26. Dans le cadre de cet appui, les éleveurs seront formés à la gestion financière de leurs unités de production et de leurs groupements. Leur organisation leur permettra de négocier l'appui des différents acteurs intervenant dans le sous-secteur tels que les vétérinaires privés, les ONG et autres, de prendre en charge les approvisionnements en intrants et produits vétérinaires et, dans le cadre de la commercialisation de leur production, d'organiser la filière et de faire face ensemble aux commerçants

<sup>7</sup> Cette vaccination systématique débordera la zone du projet et couvrira tout le pays.

pour négocier les prix de leurs produits. Ainsi, les éleveurs pourront s'intégrer et participer efficacement à l'animation de la vie des Chambres régionales d'agriculture.

V.27. Comme pour l'appui à l'amélioration des techniques d'élevage, cette composante sera sous-traitée.

### **Composante 3: Crédit aux éleveurs et aux vétérinaires privés**

V.28. Pour permettre aux éleveurs de monter les unités améliorées d'élevage, il sera mis en place un système de crédit. Les bénéficiaires du crédit seront sélectionnés suivant des critères rigoureux: être un éleveur reconnu pour son honnêteté et son ardeur au travail, être membre d'un groupement reconnu et ayant plusieurs années d'existence. Toutefois, des éleveurs individuels peuvent être retenus s'ils sont reconnus honnêtes et offrent des garanties suffisantes pour le remboursement. Ces derniers seront conduits à intégrer un groupement ou à en créer avec d'autres.

V.29. Le crédit servira à acquérir les matériaux modernes de construction qui viendront en complément des matériaux locaux, à l'équipement des habitats, à l'achat des géniteurs pour le démarrage et, pour la première année, à l'achat des aliments et des produits vétérinaires et à la rémunération des prestations des vétérinaires privés.

V.30. Le système de crédit rotatif institué dans le cadre du PSSA/D pourra être adopté comme moyen de pression sociale au sein des groupements pour améliorer le taux de recouvrement. Ainsi, en dehors de quelques individuels, les bénéficiaires du crédit doivent être sélectionnés en accord avec les autres membres du groupement. Lorsque ceux qui ont reçu un crédit l'auront remboursé à un peu, les autres pourront en bénéficier aussi.

V.31. A l'instar du PODV avec la FUCEC, une institution du Système de financement décentralisé (SFD) où seront logés les fonds, assurera la gestion du crédit et la formation des groupements qui pourront évoluer en COOPEC pour encourager l'épargne à réaliser par les éleveurs.

V.32. Le crédit sera également destiné aux vétérinaires privés (une trentaine) qui, dans le cadre du GVPR, ont constitué une Société de caution mutuelle vétérinaire (SOCAMVET) pour leur servir de caution pour les prêts bancaires. Cette caution renforce la garantie de 45 millions de FCFA déposés pour eux par le PACE dans un établissement bancaire de la place.

V.33. Le crédit recouvré et l'épargne collectée constitueront un dépôt au niveau de l'institution du SFD, la FUCEC par exemple, qui sera retenu à cet effet. Ce dépôt sera géré par l'organisation faîtière nationale des éleveurs en vue de la poursuite des activités pour la professionnalisation du métier. Cela permettra de pérenniser les actions du projet.

### **Composante 4: Cellule de coordination du projet**

V.34. Pour coordonner la mise en œuvre du projet, une cellule de coordination sera instituée. Elle sera une structure légère placée sous l'autorité directe du Secrétaire Général du MAEP et appuyée dans la programmation des activités et de l'élaboration des budgets annuels par un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général du MAEP.

V.35. Cette cellule, qui aura un système de suivi-évaluation interne pour servir d'outil de pilotage du projet, sera composée:

- d'un zoo-économiste ou agro-économiste coordinateur du projet;

- d'un zootechnicien ou vétérinaire;
- d'un spécialiste en suivi-évaluation;
- de personnel d'appui (un gestionnaire, un secrétaire, un garçon d'entretien, quatre chauffeurs et deux gardiens).

V.36. Les tâches de la cellule sont décrites dans le chapitre IX sur le dispositif institutionnel.

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût du projet a été estimé pour une durée de cinq ans sur la base des études menées dans le cadre d'autres projets et des discussions avec les prestataires potentiels de service. Le montant global estimé à près de 6 850 millions de FCFA couvre la mise en œuvre de toutes les composantes.

Coûts estimés du PDPE, par composante			
Composantes/volets	Coût (FCFA)	%	Observations
<b>1 Appui à l'augmentation de la productivité</b>	<b>3 870 827 000</b>	<b>63,85</b>	
1.1 Appui à l'amélioration des techniques d'élevage	773 300 000	12,76	A sous-traiter
1.2 Construction des habitats (par les éleveurs)	1 500 000 000	24,74	
1.3 Réhabilitation du CPGP	47 452 000	0,78	Au sein de l'ITRA
1.4 Suivi sanitaire (formation des AVE)	400 000 000	6,60	A sous-traiter
1.5 Organisation des campagnes de vaccination des petits ruminants	525 000 000	8,66	A sous-traiter
1.6 Achats des vaccins (par les éleveurs)	262 500 000	4,33	
1.7 Programme de recherche ITRA sur la PPA	72 600 000	1,20	Programme porcins de l'ITRA
1.8 Surveillance épidémiologique	289 975 000	4,78	Avec le REMATO au sein de la DEP
<b>2 Appui à l'organisation des éleveurs</b>	<b>500 070 000</b>	<b>8,25</b>	
2.1 Appui à l'organisation des éleveurs (formation et appui aux groupements)	400 070 000	6,60	A sous-traiter
2.2 Organisation des éleveurs (intégration des faïtières aux Chambres d'agriculture et appui à la commercialisation)	100 000 000	1,65	Avec les CRA
<b>3 Crédit aux éleveurs et aux vétérinaires privés</b>	<b>1 046 000 000</b>	<b>17,25</b>	
3.1 Crédit aux éleveurs	860 000 000	14,19	A sous-traiter
3.2 Formation des groupements d'éleveurs à la gestion du crédit	86 000 000	1,42	A sous-traiter
3.3 Crédit aux vétérinaires	100 000 000	1,65	A sous-traiter
<b>4 Fonctionnement de la cellule de coordination</b>	<b>545 200 000</b>	<b>8,99</b>	
<b>5 Missions de supervision, audit et divers</b>	<b>100 000 000</b>	<b>1,65</b>	
<b>Total coûts de base</b>	<b>6 062 097 000</b>	<b>100,00</b>	
Imprévus financiers (4%)	242 483 880		
Imprévus physiques (9%)	545 588 730		
<b>Coût total du Projet</b>	<b>6 850 169 610</b>		

Composantes	Coût total (FCFA)	Dépenses en monnaie locale et en devise			
		Coût en monnaie locale (FCFA)	%	Coût en devise (FCFA)	%
<b>1 Appui à l'augmentation de la productivité</b>	<b>3 870 827 000</b>	<b>3 692 977 000</b>	<b>95,41</b>	<b>177 850 000</b>	<b>4,59</b>
1.1 Appui à l'amélioration des techniques d'élevage	773 300 000	773 300 000	100,00	0	0,00
1.2 Construction des habitats (par les éleveurs)	1 500 000 000	1 500 000 000	100,00	0	0,00
1.3 Réhabilitation du Centre de production de géniteurs porcins	47 452 000	30 952 000	65,23	16 500 000	34,77
1.4 Suivi sanitaire (Formation des AVE)	400 000 000	400 000 000	100,00	0	0,00
1.5 Organisation des campagnes de vaccination des petits ruminants	525 000 000	525 000 000	100,00	0	0,00
1.6 Achats des vaccins (par les éleveurs)	262 500 000	262 500 000	100,00	0	0,00
1.7 Programme de recherche ITRA sur la PPA	72 600 000	31 250 000	43,04	41 350 000	56,96
1.8 Surveillance épidémiologique	289 975 000	169 975 000	58,62	120 000 000	41,38
<b>2 Appui à l'organisation des éleveurs</b>	<b>500 070 000</b>	<b>500 070 000</b>	<b>100,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
2.1 Appui à l'organisation des éleveurs (formation et appui aux groupements)	400 070 000	400 070 000	100,00	0	0,00
2.2 Organisation des éleveurs (intégration des faïtières aux chambres d'agriculture et appui à la commercialisation)	100 000 000	100 000 000	100,00	0	0,00
<b>3 Crédit aux éleveurs et aux vétérinaires privés</b>	<b>1 046 000 000</b>	<b>1 046 000 000</b>	<b>100,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
3.1 Crédit aux éleveurs	860 000 000	860 000 000	100,00	0	0,00
3.2 Formation des groupements d'éleveurs à la gestion du crédit	86 000 000	86 000 000	100,00	0	0,00
3.3 Crédit aux vétérinaires	100 000 000	100 000 000	100,00	0	0,00
<b>4 Fonctionnement de la cellule de coordination</b>	<b>545 200 000</b>	<b>410 200 000</b>	<b>75,24</b>	<b>135 000 000</b>	<b>24,76</b>
<b>5 Missions de supervision, audit et divers</b>	<b>100 000 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>40,00</b>	<b>60 000 000</b>	<b>60,00</b>
<b>Total coûts de base</b>	<b>6 062 097 000</b>	<b>5 689 247 000</b>	<b>93,85</b>	<b>372 850 000</b>	<b>6,15</b>
Imprévus financiers (4%)	242 483 880	227 569 880	93,85	14 914 000	6,15
Imprévus physiques (9%)	545 588 730	512 032 230	93,85	33 556 500	6,15
<b>Coût total du Projet</b>	<b>6 850 169 610</b>	<b>6 428 849 110</b>	<b>93,85</b>	<b>421 320 500</b>	<b>6,15</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. En dehors des contacts pris avec la communauté des bailleurs de fonds dans le processus d'élaboration des divers programmes et projets, le présent projet n'a pas encore été soumis formellement à un bailleur de fonds pour son financement. Mais dans le cadre du PDDAA/NEPAD et dans l'espérance d'une éventuelle reprise de la coopération avec l'Union européenne, actuellement en négociation avec notre pays, des possibilités de financement peuvent s'offrir.

VII.2. Le FIDA qui a financé le Projet national petit élevage et qui a inscrit les pauvres comme groupe cible dans sa philosophie d'intervention peut être une source potentielle de financement de ce projet. De plus, il a financé le Projet d'organisation et de développement villageois avec lequel il a été expérimenté le système de crédit avec une institution de micro-finance en l'occurrence la FUCEC.

VII.3. Avec l'engagement pris par les Chefs d'Etat dans une déclaration lors du sommet de l'Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) en juillet 2003 de consacrer dans les cinq années à venir au moins 10% de leur budget pour la mise en œuvre de politique de développement agricole, on peut espérer que l'Etat togolais lui-même fera un effort pour augmenter les ressources allouées au secteur agricole et contribuer à une certaine hauteur au financement de ce projet. Le niveau de cette contribution sera déterminé lors de l'évaluation du projet.

VII.4. D'autres possibilités peuvent s'offrir aux éleveurs en matière de crédit avec le démarrage en perspective du Plan épargne rurale crédit (PERC) de la Caisse d'épargne du Togo (CET). De même, le Programme pluriannuel de micro-réalisations du 7<sup>e</sup> FED (en phase de démarrage) finance des activités génératrices de revenus. Le programme précédent a eu à financer des groupements d'éleveurs de petits ruminants.

VII.5. VSF qui a co-financé et mis en œuvre le PAEF a déjà entamé l'élaboration d'un nouveau projet pour prendre la suite de l'actuel PAEF. Une concertation pourrait amener cette ONG et ses sources de financement à contribuer au financement du développement du petit élevage par la fusion des deux projets.

VII.6. Les bénéficiaires contribueront au financement du projet par leur apport en matériaux locaux pour la construction des habitats, en produits locaux pour l'alimentation des animaux et par l'achat au comptant des vaccins dans le cadre de l'épidémirosurveillance. Le coût de l'apport en aliment et en animaux de race locale n'a pas été évalué. Il faut noter aussi que le crédit qui leur est alloué étant remboursable, il revient à dire que le coût du montage des unités d'élevage est à leur charge.

Source de financement proposée	millions de FCFA	millions de \$EU	%
Gouvernement	642	1,22	9
Institution(s) de financement	4 445	8,47	65
Bénéficiaires	1 765	3,36	26
Secteur privé	–	–	–
<b>Total</b>	<b>6 850</b>	<b>13,05</b>	<b>100,00</b>

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. La mise en œuvre du projet et la réalisation des activités qui en découlent va entraîner un certain nombre d'effets positifs pour les éleveurs et le pays. L'accroissement de la productivité des élevages, entraînera: (i) l'accroissement de la production de la viande de qualité et la réduction des importations des produits carnés; (ii) l'accroissement des revenus des éleveurs et (iii) l'intégration agriculture–élevage pour valoriser les produits agricoles et accroître la fertilité des sols.

VIII.2. Le projet va toucher dans l'ensemble 5 000 éleveurs répartis comme suit:

- 2 400 pour les volailles et espèces non conventionnelles (15% dans la région maritime, 20% dans la région des Plateaux, 15% dans la région Centrale, 20% dans la région de la Kara et 30% dans la région des Savanes);
- 700 pour les ovins (15% dans la région Maritime, 25% dans la région des Plateaux, 20% dans la région Centrale, 20% dans la région de la Kara et 20% dans la région des Savanes);
- 900 pour les caprins (15% dans la région Maritime, 25% dans la région des Plateaux, 15% dans la région Centrale, 20% dans la région de la Kara et 25% dans la région des Savanes);
- pour les porcins (25% dans la région Maritime, 20% dans la région des Plateaux, 10% dans la région Centrale, 25% dans la région de la Kara et 20% dans la région des Savanes).

VIII.3. Les études actuelles ne permettent pas d'établir une situation de référence, mais comme bénéfices attendus du projet on peut espérer:

- arriver à 30 vétérinaires privés installés au lieu de 22 actuellement permettant une meilleure couverture du territoire;
- porter le nombre d'AVE de 1 402 à 2 000: avec beaucoup plus d'éleveurs disposés à accepter le suivi sanitaire et à payer les prestations de service, on peut enrayer les désertions observées ces dernières années par l'augmentation de leur revenu;
- avoir 5 000 éleveurs avec une nouvelle pratique de l'élevage, ce qui entraînera:
  - l'éradication de certaines maladies;
  - la réduction des mortalités de 50% chez les volailles et de 80% chez les ovins, caprins et porcins;
  - une augmentation de la production de la viande;
  - une augmentation des revenus des 5 000 éleveurs de plus de 15 000 FCFA par mois;
  - une amélioration de la fertilité des sols par la production du fumier.

VIII.4. A l'issue des cinq années du projet, les 5 000 éleveurs touchés pourront mettre chaque année sur le marché:

- 1 500 000 têtes de volailles;
- 14 000 têtes d'ovins;
- 22 500 têtes de caprins;
- 40 000 têtes de porcins.

## **IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE**

IX.1. La supervision, le contrôle et la gestion du projet seront assurées par les entités principales ci-après: le Comité de pilotage, la Cellule de coordination du projet et le Comité national des éleveurs.

### **A. Comité de pilotage**

IX.2. Un Comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général du MAEP, sera chargé de superviser la conduite du projet. Il sera composé, outre du Secrétaire Général du MAEP, du Directeur de la planification et des ressources humaines, du Directeur de l'élevage et de la pêche, du Chef de division du suivi-évaluation de la DPRH, de deux représentants du Ministère chargé de l'économie et des finances et de sept représentants des groupements d'éleveurs (deux du comité national et un de chaque comité régional).

IX.3. Le Comité de pilotage aura pour tâches, entre autres, de: (i) valider les programmes de travail et budgets annuels, (ii) adopter les rapports annuels d'activité (iii) contrôler la gestion du projet.

## **B. Cellule de coordination du projet**

IX.4. Comme il a été annoncé dans la description, le projet sera animé par une structure légère appelée « Cellule de coordination du projet » avec la composition décrite plus haut. Cette cellule sera placée sous l'autorité directe du Secrétaire Général du MAEP. Elle sera chargée de:

- l'élaboration des programmes de travail et des budgets annuels;
- la coordination, le contrôle et le suivi des activités programmées;
- l'élaboration des termes de référence des consultations et études à mener;
- la préparation des contrats de prestation de service.

IX.5. Pour la mise en œuvre des différentes composantes, la cellule de coordination s'appuiera sur des structures existantes et compétentes en la matière. Certaines actions seront confiées aux structures publiques ou privées à qui des attributions sont officiellement conférées (cas du REMATO, ITRA et les CRA). D'autres feront l'objet de consultations pour sélectionner le prestataire de service comme cela a été indiqué dans le tableau des coûts par composante.

IX.6. L'ICAT et la FUCEC, avec leur implantation nationale, leurs ressources humaines, les moyens dont ils disposent et leurs expériences, respectivement en matière d'appui à la production et à l'organisation et de crédit, sont des prestataires potentiels. A ceux-là, on peut ajouter beaucoup d'ONG et institutions de micro-finance comme URCLEC et TIMPAC, sauf que la plupart d'entre elles n'ont pas d'assise nationale.

## **C. Comité national des éleveurs**

IX.7. Le Comité national des éleveurs est l'équipe dirigeante de l'organisation faîtière nationale des éleveurs. Ce comité sera formé en vue de prendre la relève pour assurer la pérennité des actions et acquis du projet. Il sera appelé à gérer le crédit, à organiser l'approvisionnement des éleveurs, à la recherche de marché, et à orienter le sous-secteur vers la modernisation. A la fin du projet, c'est le Comité national des éleveurs qui jouera le rôle du Comité de coordination du projet.

IX.8. En dehors de ce dispositif, il faudra penser à un mécanisme de concertation ou de coordination des différents projets en cours d'élaboration dans le cadre du PNIMT et d'autres projets à venir. Cela permettra d'éviter des doubles emplois et des gaspillages.

## **X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE**

X.1. Le PDPE nécessitera une assistance technique ponctuelle et de courte durée, sous forme de mission de lancement et de supervision. Ces missions menées par le ou les bailleurs de fonds avec des équipes composées de zootechnicien, de spécialiste en OPA, d'agro-économiste et d'un expert en gestion financière pourront avoir lieu chaque 18 mois pour une durée d'une semaine.

X.2. Ces missions devront apporter l'expertise en matière de gestion des unités d'élevage, de gestion coopérative, de l'organisation de la commercialisation et de technologie de transformation, de l'impact sur l'environnement et de procédures de gestion du projet.

X.3. Il sera fait appel chaque année à un cabinet d'expertise en comptabilité pour l'audit de la gestion du projet.

## **XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES**

XI.1. Malgré les nombreuses actions menées par le passé et en cours, beaucoup de choses restent à préciser pour faciliter la mise en œuvre de ce projet.

XI.2. Il n'existe pas de méthode pour la collecte des données statistiques en matière d'élevage. Les statistiques recueillies de différentes sources révèlent des écarts et sont à prendre avec prudence. De même aucune étude ne permet de déterminer le revenu que les éleveurs tirent actuellement de cette activité. C'est ce qui rend difficile l'établissement d'une situation de référence. L'étude d'évaluation de ce projet devra en tenir compte et faire faire une enquête pour connaître les effectifs des cheptels et les revenus des éleveurs et leurs tendances.

XI.3. L'étude sur le plan du développement de l'élevage réalisée par la FAO en 1995 avait proposé l'élaboration d'une méthode de collecte des statistiques sur l'élevage. Il faudra prendre en compte cette proposition dans l'étude prévue avec la BAD pour l'actualisation du plan de l'élevage.

XI.4. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il faudra aussi envisager la coordination de toutes les actions menées dans le sous-secteur. Il y a des institutions (services publics, ONG, et autres structures) qui mènent des activités de formation et d'appui technique.

XI.5. VSF qui a co-financé et mis en œuvre le PAEF, a déjà entamé l'élaboration d'un nouveau projet pour prendre la suite de l'actuel PAEF. Il serait bon, pour éviter des doubles-emplois, d'envisager la fusion du présent projet avec celui de VSF et multiplier les sources de financement qui pourraient se répartir les composantes.

XI.6. Dans le même sens, il serait indiqué de mettre en place un cadre de concertation avec les organismes qui interviennent en matière de financement de la production en élevage pour harmoniser les stratégies d'intervention.

XI.7. Il faut noter que par le passé, le financement octroyé aux groupements d'éleveurs par le PPMR dans le cadre des activités génératrices de revenu se faisait à titre de subvention. Les groupements ainsi financés n'ont pas su apprécier la valeur des unités ainsi montées et ont abandonné les activités quelques années après. Les conditions d'octroi de subvention doivent donc être rigoureuses.

XI.8. Ce qui est envisageable, c'est d'octroyer des crédits à des taux d'intérêt bonifiés en fonction de la rentabilité de la production financée. Dans le cadre de l'actuel projet, la durée et le taux du crédit seront discutés avec l'institution de gestion du crédit qui sera retenue, après étude sur la rentabilité des unités d'élevage à installer.

XI.9. Une autre raison de l'abandon est que les unités d'élevage montées en groupement rencontrent des problèmes de gestion dus aux difficultés d'organisation de ces groupements. Les groupements doivent servir de caution solidaire pour le crédit et d'organisation pour les approvisionnements et la commercialisation des produits, mais les unités d'élevage doivent être individuelles pour être mieux gérées comme le montrent les expériences passées.

XI.10. La composante « appui à l'organisation des éleveurs » devra tenir compte de la nécessité d'actualiser la loi coopérative dont le processus est à la recherche de financement. Il en est de même de la législation agro-foncière dont l'ordonnance N°12 du 6 février 1974 est aujourd'hui caduque. Le processus d'élaboration d'une nouvelle législation qui est déjà entamé devrait être conduit rapidement pour que le problème foncier n'entrave pas le développement de l'élevage.

XI.11. Les autorités devront revoir aussi les accords de transhumance conclus dans le cadre de la CEBV pour faciliter le contrôle des épizooties et la gestion des pâturages.

XI.12. Il faudra aussi renforcer la capacité des services de contrôle des produits carnés, surtout des viandes importées, souvent de mauvaise qualité mais qui peut concurrencer la production intérieure.

XI.13. La réglementation sur la prestation des AVE en cours devra être plus rigoureuse (critères de leur sélection), il faut harmoniser leur formation, limiter leur domaine de compétence, fixer leurs relations avec les vétérinaires privés et le cadre de contrôle qui sera exercé sur eux par les services compétents de l'Etat, notamment les divisions régionales de contrôle vétérinaire.

XI.14. Quant aux vétérinaires privés menant des activités en milieu rural (au nombre de 22 aujourd'hui), on peut espérer que leur nombre atteindra la trentaine pour une couverture beaucoup plus efficace du territoire. En plus de leur regroupement au sein du GVPR, SOCAMVET qu'ils ont mis en place devra être consolidée pour bénéficier plus facilement du crédit en vue du renforcement de leurs actions et de l'installation de nouveaux. La domiciliation bancaire de la ligne de crédit en leur faveur est à discuter.

XI.15. Ce projet ne va pas jusqu'à la modernisation de l'élevage et ne prend pas en compte les unités privées d'élevage des pondeuses. Un autre projet pourrait être initié pour venir en appui aux jeunes diplômés qui mènent cette activité. Il faut signaler que les études et démarches sont actuellement menées par des privés libyens en vue de leur installation pour l'élevage des pondeuses et des poulets de chair.

XI.16. La répartition régionale de bénéficiaires présentée au niveau du chapitre VIII « Bénéfices attendus » s'est basée sur l'importance de l'élevage dans chaque région. Il reste à déterminer lors de l'évaluation du présent projet, la répartition par préfecture des éleveurs, la progression annuelle du nombre des bénéficiaires du crédit. Dans la sélection des bénéficiaires, il faudra tenir compte des couches les plus vulnérables notamment les femmes, et des jeunes descolarisés, surtout ceux ayant suivi une formation en élevage dans des centres spécialisés.

XI.17. L'étude de faisabilité devra se pencher aussi sur les modalités de sélection des institutions partenaires pour la prestation de service pour les composantes « Appui technique à la production », « Appui à l'organisation des éleveurs » et « Crédit aux éleveurs et aux vétérinaires privés ». La sélection devra tenir compte de l'expérience passée de ces institutions, de leurs compétences et capacités en ressources humaines et financières et leur envergure nationale. La couverture nationale du pays par ces institutions permettra d'éviter de traiter avec de multiples partenaires et de faciliter le travail de contrôle de la cellule de coordination du projet.

## **XII. RISQUES POTENTIELS**

XII.1. La persistance de la crise socio-politique et économique que vit notre pays entrave les actions de développement. Si elle n'est pas résolue avec les négociations qui viennent d'être renouées entre le gouvernement et l'Union Européenne d'une part et le gouvernement et les partis politiques d'autre part, elle peut bloquer la recherche de financement. D'autres projets ont été clôturés ou sont actuellement en suspension de décaissement à cause des arriérés de remboursement des dettes antérieures du pays et/ou à cause des difficultés de mobilisation de la contrepartie de l'Etat.

XII.2. Du fait de cette crise, le pouvoir d'achat des consommateurs est tellement faible qu'ils se tournent vers les viandes importées de qualité douteuse mais à bas prix, parce que souvent subventionnées. La concurrence de ces viandes peut devenir un obstacle à la réussite du projet si les éleveurs bénéficiaires ne peuvent écouler leurs produits à un juste prix. Il faut noter que les consommateurs qui ont un revenu acceptable préfèrent les viandes locales à cause de leur goût et dont les conditions de production sont connues et jugées plus saines.

XII.3. De même, l'ICAT qui pourrait être retenu comme prestataire de services pour les composantes « Appui technique à la production », « Appui à l'organisation des éleveurs » a un statut de société d'économie mixte, mais sa survie dépend actuellement des subventions de l'Etat.

XII.4. Il a assumé cet appui avec le PAEF, PSSA/D et a donc de l'expérience en la matière. Il a un dispositif en ressources humaines compétentes couvrant tout le territoire national et un équipement important en matériel roulant. Mais on peut craindre l'amenuisement de ses ressources dans cette situation de crise. De plus, le personnel qui y évolue n'a pas encore la culture de prestataire de service en situation de concurrence. Il lui faudra beaucoup plus de portefeuilles pour faire fonctionner toute la structure.

XII.5. La PPA sévit encore dans certaines régions. Même si le taux de prévalence est réduit, il faudra un suivi rigoureux pour sa non résurgence.

XII.6. Il y a aussi un risque de détournement du crédit avec des groupements qui peuvent se créer en hâte seulement pour avoir accès au crédit. Certaines personnes mal intentionnées disent aussi aux paysans que les crédits proviennent de l'Etat et qu'ils ne risquent rien en ne remboursant pas. Pour cela il faudra:

- éviter d'inculquer aux éleveurs qu'ils peuvent se constituer en groupements pour avoir du crédit. Cela pourrait inciter des gens à créer des groupements uniquement dans l'intention d'avoir un crédit;
- partir des groupements et/ou des éleveurs bien connus autour desquels il faudra mener des enquêtes de moralité;
- éviter d'informer les éleveurs de l'origine des fonds, ainsi, ils n'auront à faire qu'à l'institution de micro-finance;
- opter pour le crédit en nature à débloquer en fonction de l'avancement de l'installation de l'élevage;
- éviter des élevages collectifs où il y a risque de détournement.

XII.7. D'autres problèmes retardent souvent la mise en œuvre des projets:

- les aspects juridiques des accords de prêt mal compris par la partie nationale;
- la non maîtrise des procédures des bailleurs de fonds.

XII.8. Pour éviter cela, il faudra envisager l'association d'un juriste à la négociation du financement et la formation de l'équipe chargée de la gestion du projet sur les procédures des bailleurs.

Cadre récapitulatif des objectifs du PDPE					
Objectif général	Objectifs spécifiques	Sous-objectifs	Action à mener	Moyens	Résultats attendus
Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs par l'augmentation de la production des animaux à cycle court	Améliorer la productivité des unités d'élevage	Améliorer les techniques d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Formation des éleveurs</li> <li>– Amélioration de l'habitat</li> <li>– Introduction des géniteurs</li> <li>– Amélioration de l'alimentation des animaux</li> <li>– Suivi sanitaire avec soins et vaccination des animaux</li> <li>– Crédit aux éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Équipe du projet</li> <li>– Institutions d'appui et de crédit</li> <li>– Centres de recherche et de production des géniteurs de l'ITRA</li> <li>– GVPR et AVE</li> <li>– Sous-produits agricoles et compléments minéraux</li> <li>– Equipements sanitaires</li> <li>– Produits vétérinaires</li> <li>– Fonds de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Augmentation des effectifs d'animaux</li> <li>– Habitat des animaux améliorés</li> <li>– Cheptel génétiquement amélioré</li> <li>– Animaux bien nourris</li> <li>– Troupeaux bien gérés</li> <li>– Cheptel vacciné</li> <li>– Cheptel bien portant</li> <li>– Epizooties contrôlées</li> <li>– Taux de prévalence connus</li> </ul>
		Mettre en place un circuit de distribution des produits vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Constitution de groupements d'éleveurs et d'une organisation faîtière</li> <li>– Mise en place d'un réseau de distribution des produits vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Équipe du projet</li> <li>– Institutions d'appui</li> <li>– GVPR et AVE</li> <li>– Groupements d'éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Produits vétérinaires disponibles et accessibles</li> </ul>
		Intégrer l'élevage à l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Utilisation des produits agricoles</li> <li>– Complémentation minérale</li> <li>– Utilisation du fumier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Équipe du projet</li> <li>– Institutions d'appui</li> <li>– Éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Animaux bien nourris</li> <li>– Sols fertilisés avec du fumier</li> </ul>
	Mettre en place un système de commercialisation contrôlé par les organisations des éleveurs et leur faîtière		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Constitution de groupements d'éleveurs et d'organisations faîtières</li> <li>– Organisation de la commercialisation des animaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Équipe du projet</li> <li>– Institutions d'appui</li> <li>– Groupements et organisations faîtières des éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prix rémunérateurs obtenus par les éleveurs</li> </ul>